

M. CORRY: Monsieur le Président, je ne peux répondre à cette question avec certitude. L'Université Queen's limite le nombre de ses admissions mais elle le fait en accord et de concert avec le gouvernement de l'Ontario parce que l'on estime que l'Université Queen's, limitée comme elle l'est par la rivière et la ville, ne peut tout simplement pas se développer économiquement au même rythme que les autres institutions. Mais pour ce qui est de la situation de l'Université de Mount Allison, j'ignore s'il s'agit d'une décision de rester indépendante, quelles qu'en soient les conséquences. Il n'y a probablement pas beaucoup d'universités ni de collèges dans ce pays qui en viendront à cette détermination. Je me demande si M. Andrew a quelque chose de particulier à dire à ce sujet.

M. ANDREW: Monsieur le Président, monsieur Fergusson, il s'agit d'une détermination de l'Université de Mount Allison. Au cours des dernières années il y a eu un renouveau d'intérêt pour ce qu'on appelle le collège classique par opposition à l'université, et pour l'idée de la limitation des admissions aux fins de n'admettre que d'excellents éléments. La question de savoir combien d'établissements d'enseignement supérieur doit avoir une région donnée revêt actuellement une certaine importance, et M. L. H. Craag de l'Université de Mount Allison désire ardemment que nous discussions précisément de cette question—c'est-à-dire du rôle du collège classique par rapport à l'université—à notre congrès de l'année prochaine, ou lors d'une réunion spéciale. Il est très probable que cette question sera discutée sous la forme où elle a été posée par monsieur Fergusson, et que notre congrès s'en occupera particulièrement au cours des deux prochaines années.

Le sénateur BURCHILL: Puis-je poser une question, monsieur le Président?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Burchill.

Le sénateur BURCHILL: Je suppose qu'il y a un grand nombre de petits collèges et de petites universités qui ne font pas partie de cette association?

M. CORRY: Monsieur le Président, monsieur Andrew pourra vous donner des chiffres précis.

Le sénateur BURCHILL: Ma question est la suivante: Est-ce qu'il fait partie des fonctions de l'association de diriger d'une façon quelconque le partage de la subvention fédérale entre les diverses universités? Je sais qu'il y a quelques années certains ont exprimé leur mécontentement au sujet de la manière dont la subvention fédérale était répartie. Certains petits collèges n'étaient pas satisfaits, et ils ont accusé les grandes institutions d'accaparer tous les fonds. Est-ce encore le cas?

M. ANDREW: Monsieur le Président, c'est un sujet très compliqué. Nous servons d'intermédiaire pour la répartition des subventions fédérales. Nous sommes aussi légalement chargés d'inspecter les établissements qui remplissent les conditions pour obtenir des subventions fédérales afin de nous assurer qu'ils offrent un enseignement du niveau d'un collège ou d'une université. A notre connaissance—et nous avons consacré bien du temps à établir une formule—nous n'avons été informés d'aucune plainte au sujet de la formule pour le moment.

Il existe des établissements—par exemple, le Collège junior de Red Deer en Alberta, qui est affilié à l'Université de l'Alberta, que nous n'avons pas à inspecter s'ils sont reconnus par les universités de la province. Par suite de son affiliation à l'université de l'Alberta, le Collège junior de Red Deer a droit à une subvention fédérale, et il y en a d'autres qui obtiennent ce droit par l'intermédiaire de l'université à laquelle ils sont affiliés. Certains d'entre eux figuraient sur la liste originale fournie par les provinces, et ils obtiennent ce droit directement. A notre connaissance, la plupart de ces problèmes ont été